

**Attestation sur l'honneur
relative aux contrats d'assurance-vie
à déclarer pour une demande d'APA**

L'article 2 du décret 2016-210 du 26/02/2016 précise que la valeur des contrats d'assurance-vie, qui relèvent du patrimoine dormant, doit être déclarée.

Afin d'évaluer ce patrimoine, vous devez déclarer du ou des contrats (page 3 sur l'imprimé de demande d'APA) et **joindre la copie du dernier relevé annuel de chaque contrat**, sur lequel est indiqué le montant de votre assurance-vie.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur....., atteste sur l'honneur :

Détenir un ou plusieurs contrats d'assurance-vie à mon nom (ou au nom de mon conjoint ou mon concubin ou la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu).
(Joindre le ou les copie(s) du dernier relevé annuel)

Ne détenir aucun contrat d'assurance-vie à mon nom (ou au nom de mon conjoint ou mon concubin ou la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu).

A..... Le.....

Signature (nom-prénom) du demandeur :

« La Loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L377-1 du code de la sécurité sociale, article L441-1 du code pénal). »